

Transports



URBAINS

Quand, dans un État, vous ne percevez le bruit d'aucun conflit, vous pouvez être sûr que la liberté n'y est plus. E. Herriot

UTP et DIALOGUE SOCIAL

Réunion du 7 décembre 2004

L'ensemble des organisations syndicales a abondé dans le sens de la déclaration faite en préambule par la CFTC (reproduite ci-après), convenant qu'il s'agit bien de la part de l'UTP de nous faire mettre un genou en terre sous la menace d'une loi.

C'est quand même un comble lorsque le sujet est le dialogue !

L'UTP a présenté un texte très vague dans lequel le mot "négociateur" est bien discret et dont la démarche proposée consiste principalement à allonger les délais d'avant grève mais et surtout avec pour but principal d'entraver le droit de grève, c'est le seul point qui soit clair dans le document.

Un représentant de l'UTP s'est déclaré choqué mais par surprise de nos prises de position en jurant en tout bien tout honneur ne vouloir que du bien aux transports urbains qui ne devaient pas, selon lui, passer pour les "vilains petits canards" du transport de voyageurs !

Nous lui avons dit de nous donner un "cygne" (c'est mieux qu'un canard) !

Après s'être défendu d'obéir au Ministre des transports (incivique avec ça !), devant ce tollé, l'UTP a botté en touche en passant rapidement sur un autre point de l'ordre du jour. A SUIVRE.....

DECLARATION INTEGRALE DE LA CFTC

Le projet qui nous est proposé par l'UTP n'est qu'une tentative, (par courtoisie nous ne dirons pas sournoise mais masquée) d'appliquer à la lettre les propositions Mandelkern.

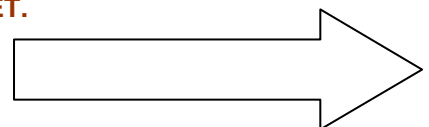
Or la CFTC n'a trouvé de piste de progrès dans le rapport Mandelkern que l'annonce d'une volonté de mettre en place l'alarme sociale.

Quand on a dit ça on a tout dit ? **SUREMENT PAS !**

- **La mise en place du système d'alarme sociale qui est une réussite à la RATP est le seul point positif.** Encore faudrait-il que **des moyens soient dégagés pour permettre aux syndicalistes de travailler au même niveau d'information et de potentiel que les directions** comme cela a été fait à la RATP. Sans cette affirmation, l'alarme sociale ne résoudra rien.

Le Président de la RATP avait en outre, mis en œuvre des moyens matériels pour les OS et aussi donné les impulsions très fortes à son encadrement pour que cela fonctionne. (relèves, observatoire social)

DANS VOTRE PROJET RIEN A CE SUJET.



Maintenant venons en aux intentions cachées.....

La CFTC a rejeté dans le rapport Mandelkern, le fait de devoir se déterminer 48h à l'avance concernant une participation ou non à une action de grève. C'est de plus stupide, **c'est se priver d'une possibilité de trouver une solution pendant ces 48h** car les directions se contenteront de pouvoir annoncer des prévisions de trafic ce qui est la volonté du rapport Mandelkern.

D'autre part **c'est de la provocation**, les personnels répondront tous qu'ils sont grévistes et aucune prévision ne sera crédible.

Dans le chapitre "*concilier l'exercice du droit de grève et la qualité de service*", le plan prévisionnel évoqué ne passerait-il pas par une déclaration d'intention des salariés pour dire s'ils seront ou non grévistes 48 h avant, sinon comment feront les employeurs pour faire des annonces 24 h avant le jour de grève comme écrit en bas de page 6

Autres intentionsbizarres :

Il faudra nous dire ce que veut dire le respect de bonnes pratiques de l'exercice du droit de grève. QUOIQUE on trouve la réponse plus loin avec les limitations impératives d'action des diverses OS évoquées. La CFTC est suffisamment raisonnable et responsable pour ne pas valider aucune limitation de droit de grève.

Il est écrit aussi en page 6 que les salariés ne sont pas tenus de faire grève pendant toute la durée du mouvement. QUE MERCI, mais ne décompte-t-on pas 24 h si le préavis est de 24 h ?

L'article 6 qui précise que les voyageurs ont le droit de voyager en toute sécurité comme si les conducteurs étaient des inconscients

Un mot sur la formation. Nous sommes friands de formation professionnelle pour apporter un enrichissement personnel et aussi un développement de carrière, par **contre vous nous laisserez faire nous-mêmes la formation de nos représentants syndicaux à la négociation. MERCI.**

Le clou c'est le 1^{er} paragraphe de la page 7 : "les priorités de service définies par l'autorité organisatrice....." c'est pas le service essentiel ça ?

- **La CFTC refuse toute notion de service essentiel** (ex ligne de bus qui doit fonctionner même en cas de grève) C'est le début de la fin du droit de grève et c'est inapplicable.
- **Pour la CFTC, une définition du service essentiel par les autorités organisatrices locales** (Maires, Région etc....) **est très dangereux.** Il s'agit d'une **délocalisation de l'interprétation du droit de grève** dans laquelle les salariés seront dépendants de baronnies locales. De plus c'est **une désresponsabilisation** tant pour les directions qui se retrancheront derrière l'autorité organisatrice locale que pour les syndicats qui subiront.

Encore quelques mots :

La veille sociale

15 jours pour répondre à une demande d'audience c'est trop. Laisser pourrir ne conduit à rien de bon.

La procédure de concertation immédiate

10 jours c'est trop, pourquoi ne pas se caler sur l'exemple de la RATP qui fonctionne si bien aux dires de tous les responsables politiques

En 1^{ère} conclusion, respectons nous mutuellement. Nous traitons de dialogue, ne jouons pas avec. Nous acceptons l'acceptable, pas au-delà.

La CFTC n'acceptera de négocier que le volet "alarme sociale" à la condition que les moyens de sa réussite soit clairement démontrés.



Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : leeroy.th@free.fr

